

**Procès-verbal** de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 AVRIL 2016** à **19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX, greffière, directrice générale.

### **16,70 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 44.

### **16,71 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

- 30.1 CLUB LIONS – Demande relative à l'arche;
- 30.2 DISTRIBUTION DE COMPOST;
- 30.3 FORMATIONS.

#### **16-58      RÉSOLUTION NO 16-58 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

### **16,72 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 7 mars 2016.

#### **16-59      RÉSOLUTION NO 16-59 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 mars 2016 tel que présenté.

### **16,73 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **16,74 COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à des réunions de la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls. Il souligne que la société travaille en collaboration avec M. René Thivierge de la Corporation de développement économique Victoriaville et sa région.

Il mentionne que la vente de terrains résidentiels va bien et que la société pense donc à développer la phase 2 de la rue des Cèdres.

M. Côté mentionne également que le transfert des actifs de Développement Kingsey Falls à la société est complété.

Le conseiller Luc Duval informe les membres du conseil qu'il a reçu le rapport annuel de la Maison des jeunes lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 29 mars dernier.

### **16,75 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION**

Le rapport du Service des loisirs a été vu en comité plénier. Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme et de l'administration ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est remis séance tenante.

### **16,76 COMPTES DU MOIS**

16-60

#### **RÉSOLUTION NO 16-60 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE HUIT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (266 834,44 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

---

Nathalie Patenaude, trésorière

### **16,77 CORRESPONDANCE**

Aucune question n'est posée.

*Le conseiller Alain Ducharme se retire pour le prochain point de l'ordre du jour.*

**16,78 CPTAQ – Appui à une demande d'aliénation présentée par M. Alain Ducharme**

**16-61**

**RÉSOLUTION NO 16-61  
CPTAQ – APPUI À UNE DEMANDE  
D'ALIÉNATION PRÉSENTÉE PAR  
M. ALAIN DUCHARME**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le demandeur, M. Alain Ducharme, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'aliénation en faveur de M. Pierre Doyon, d'une superficie de 792,7 m<sup>2</sup>, majoritairement non-exploité, faisant partie du lot 7E-P du rang 13 au cadastre du Canton de Kingsey;
- 2 Lors de cette transaction, le demandeur désire conserver une superficie d'environ 41,11 hectares sur les parties des lots 7E, 8A et 8D comprenant une grange-étable, un terrain en culture, en boisé et en friche;
- 3 Le projet conserve la même superficie au potentiel agricole des lots du demandeur et des lots avoisinants puisque la partie visée est enclavée et non-cultivée;
- 4 Le projet permet toujours les possibilités d'utilisation des lots à des fins d'agriculture;
- 5 Les conséquences d'une autorisation à ce projet sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants n'empêche en rien le processus de l'agriculture;
- 6 Le projet respecte les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- 7 Ce projet ne peut pas avoir la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;
- 8 L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles n'est nullement atteinte;
- 9 Il n'y a pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;
- 10 Ce projet diminue la constitution de la propriété foncière mais la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
- 11 Le projet n'affectera pas le développement économique de la région;
- 12 La demande est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI À LA DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande de M. Alain Ducharme relativement à l'aliénation en faveur de M. Pierre Doyon d'une superficie de 792,7 m<sup>2</sup> faisant partie du lot 7E-P du rang 13 au cadastre officiel du CANTON DE KINGSEY, circonscription foncière de DRUMMOND.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et à M. Alain Ducharme.

*Le conseiller Alain Ducharme reprend place à la table du conseil.*

**16,79 TRÉSORERIE – Dépôt des états financiers en date du 31 mars 2016**

La greffière dépose les états financiers en date du 31 mars 2016 préparés par la trésorière.

**16,80 RESSOURCES HUMAINES – Service des travaux publics – Période de travail d'employés saisonniers**

16-62

**RÉSOLUTION 16-62  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS  
EMPLOYÉ SAISONNIER  
PÉRIODE DE TRAVAIL DE DAVID LIZOTTE-GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la Ville de Kingsey Falls procède à l'embauche des employés saisonniers pour le Service des travaux publics;
- 2 Les travaux printaniers doivent maintenant être effectués;
- 3 La ville a engagé M. David Lizotte-Gauthier comme employé saisonnier de ce service;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PÉRIODE DE TRAVAIL D'UN JOURNALIER SAISONNIER.** Le conseil municipal autorise la période de travail de monsieur David Lizotte-Gauthier, journalier pour le Service des travaux publics, qui débutera le 18 avril 2016 et se terminera le 28 octobre 2016. La période de travail pourra être prolongée selon le besoin.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur Lizotte-Gauthier a le statut d'employé saisonnier à durée déterminée. Il est soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 13-259. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Son salaire horaire est celui spécifié au dossier no 04-132.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. David Lizotte-Gauthier.

16-63

**RÉSOLUTION 16-63  
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS  
EMPLOYÉ SAISONNIER  
PÉRIODE DE TRAVAIL DE MARIO LABBÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la Ville de Kingsey Falls procède à l'embauche des employés saisonniers pour le Service des travaux publics;
- 2 Les travaux printaniers doivent maintenant être effectués;
- 3 La ville a engagé M. Mario Labbé comme employé saisonnier de ce service;
- 4 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PÉRIODE DE TRAVAIL D'UN JOURNALIER SAISONNIER.** Le conseil municipal autorise la période de travail de monsieur Mario Labbé, journalier pour le Service des travaux publics, qui débutera le 25 avril 2016 et se terminera le 28 octobre 2016. La période de travail pourra être prolongée selon le besoin.
- 2- **CONDITIONS DE TRAVAIL.** Monsieur Mario Labbé a le statut d'employé saisonnier à durée déterminée. Il est soumis aux conditions générales de travail telles qu'adoptées aux termes de la résolution 13-259. Il est engagé sur une base de QUARANTE (40) heures par semaine. Son salaire horaire est celui spécifié au dossier no 03-20.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à M. Mario Labbé.

**16,81 ATELIERS VERTS DES FLEURONS DU QUÉBEC –  
Participation de Marie-Josée Pleau**

16-64

**RÉSOLUTION NO 16-64  
ATELIERS VERTS DES FLEURONS DU QUÉBEC  
PARTICIPATION DE MARIE-JOSÉE PLEAU**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des ateliers verts sont offerts par la corporation des Fleurons du Québec;
- 2 La conseillère Marie-Josée Pleau désire participer à l'un de ces ateliers;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour les formations;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** Le conseil municipal autorise la participation de la conseillère Marie-Josée Pleau à l'Atelier vert offert par la corporation des Fleurons du Québec qui aura lieu le 14 avril 2016 à Drummondville.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET QUARANTE-SIX CENTS (172,46 \$)** taxes incluses pour les frais d'inscription. De plus, la ville remboursera les frais de déplacement.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**16,82 FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX –  
Adjudication du contrat**

16-65

**RÉSOLUTION NO 16-65  
CONTRAT DE FAUCHAGE AUX  
ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX  
À LA FIRME 9253-4015 QUÉBEC INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la ville conclut une entente avec un entrepreneur pour le fauchage aux abords des chemins;
- 2 La ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour ces travaux;
- 3 Il appert que la firme 9253-4015 Québec inc. a présenté la plus basse soumission conforme;
- 4 Un montant est prévu au budget de l'exercice 2016 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme 9253-4015 Québec inc. pour le fauchage aux abords des chemins de la municipalité pour trois (3) ans, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 16-01.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les sommes suivantes, taxes incluses, pour les fins de la présente résolution :
  - Saison 2016 : **HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (8 337,44 \$);**
  - Saison 2017 : **HUIT MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT DOLLARS ET QUARANTE-QUATRE CENTS (8 337,44 \$);**
  - Saison 2018 : **HUIT MILLE SEPT CENT SOIXANTE-QUATORZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-SEPT CENTS (8 774,97 \$).**
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme 9253-4015 Québec inc.

### **16,83 FORAGE DE RUES – Adjudication du contrat**

16-66

#### **RÉSOLUTION NO 16-66 FORAGE DE RUES CONTRAT À SERVICES EXP**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du projet de réfection des rues Comeau et des Pins en 2016 et de projets futurs, la ville veut obtenir la description des sols en place;
- 2 La ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour ces travaux;
- 3 Il appert que la firme Les Service exp a déposé la plus basse soumission conforme;
- 4 Des sommes sont prévues au budget 2016 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la firme Les Services exp inc. un contrat pour effectuer les travaux de forage de rues pour tous les tronçons prévus (rues Comeau, des Pins, des Bouleaux, Rouleau et Caron), en une seule visite, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 16-03 :
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer un montant de **NEUF MILLE HUIT CENT VINGT-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE ET UN CENTS (9 824,61 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les sommes nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Services exp inc.

### **16,84 INSPECTION DE CONDUITES SANITAIRES PAR CAMÉRA – Adjudication du contrat**

16-67

#### **RÉSOLUTION NO 16-67 INSPECTION DE CONDUITES SANITAIRES PAR CAMÉRA – CONTRAT À LA FIRME LABORATOIRE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES (LCS) INC.**

- 1 Dans le cadre de son projet de réfection de rues, la ville a besoin de connaître si ses conduites sanitaires et une conduite pluviale sont en bon état;
- 2 La ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour ces inspections;
- 3 Il appert que la firme Laboratoire de Canalisation Souterraines (LCS) inc. a déposé la plus basse soumission conforme;
- 4 Des sommes sont prévues au budget 2016 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la firme Laboratoire de canalisations Souterraines (LCS) inc. un contrat pour effectuer l'inspection de conduites sanitaires et pluviale par caméra, pour tous les tronçons prévus (rues Comeau, des Pins, Caron, des Bouleaux et Rouleau), en une seule visite, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 16-02.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer un montant de **TROIS MILLE SOIXANTE-QUINZE DOLLARS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (3 075,58 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les sommes nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURE.** La directrice générale, madame Annie Lemieux, est autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc.

#### **16,85 SCELLEMENT DE FISSURES – Adjudication du contrat**

16-68

#### **RÉSOLUTION NO 16-68 SCELLEMENT DE FISSURES CONTRAT À LA FIRME PAVEX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la ville mandate une firme pour exécuter le scellement de fissures sur son réseau routier;
- 2 La firme Pavex Scellement de fissures a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Des montants sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la firme Pavex Scellement de fissures un contrat pour procéder au scellement de fissures sur son réseau routier, le tout tel que prévu à l'offre de service datée du 4 mars 2016.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUATRE MILLE TROIS CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (4 348,77 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Pavex Scellement de fissures.



**16,86 LOISIRS – Achat d'un logiciel**

16-69

**RÉSOLUTION NO 16-69  
ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville et la Corporation des loisirs de Kingsey Falls organisent des activités sportives et culturelles pour les citoyens;
- 2 L'acquisition d'un logiciel dédié à la gestion des inscriptions et des finances allègerait plusieurs tâches reliées à l'organisation;
- 3 La firme Logiciels Sport-Plus a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 4 Les sommes nécessaires sont prévues au budget 2016 pour cet achat;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter de Logiciels Sport-Plus le logiciel sport Plus.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme annuelle de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution. De plus, la ville est autorisée à payer un taux horaire de **CENT VINGT DOLLARS (120,00 \$)** plus taxes pour la création du système personnalisé et la formation.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
4. **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Logiciels Sport-Plus

**16,87 DOSSIER GUY FORTIER – Déplacement de l'égout pluvial au 16, rue Picard**

Les membres du conseil conviennent de procéder aux travaux de déplacement de l'égout pluvial qui passe sur l'immeuble du 16, rue Picard dans la servitude existante, le tout tel qu'adopté aux termes de la résolution no 15-143.

**16,88 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 16-01 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

16-70

**RÉSOLUTION NO 16-70  
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 16-01  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX  
FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal dans les délais prescrits par la loi, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à sa lecture, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement no 16-01 *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* tel que soumis par la greffière.

**16,89 SOUPER DES GENS D'AFFAIRES – Contribution financière pour la location de la salle**

**16-71** **RÉSOLUTION NO 16-71**  
**SOUPER DES GENS D'AFFAIRES**  
**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR**  
**LA LOCATION DE LA SALLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 16-18, la ville était autorisée à verser une contribution financière pour le souper des gens d'affaires de Kingsey Falls qui s'est tenu le 23 février 2016;
- 2 L'organisateur du souper a reçu une facture pour location de la salle qui n'était prévue dans sa demande à la ville;
- 3 Il y a lieu que la ville accorde un montant supplémentaire pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à M. Éric St-Laurent de Services de Main-D'œuvre Kingsey inc. une contribution financière additionnelle de **DEUX CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (229,95 \$)** pour compenser le coût de la location de salle pour la soirée des gens d'affaires de Kingsey Falls du 23 février 2016.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**16,90 VENTE DE GARAGE ANNUELLE – Autorisation à la Maison de jeunes de Kingsey Falls**

**16-72** **RÉSOLUTION NO 16-72**  
**AUTORISATION À LA MAISON DES JEUNES**  
**DE KINGSEY FALLS POUR LA VENTE DE GARAGE ANNUELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Maison des jeunes de Kingsey Falls organise depuis quelques années une vente de garage annuelle;
- 2 Il y a lieu que la ville autorise à Maison des jeunes à tenir cette activité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc. à organiser une vente de garage qui se tiendra le samedi 14 mai et le dimanche 15 mai 2016.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Maison des jeunes de Kingsey Falls.

**16,91 CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC. – Versement de l'aide financière pour le projet d'amélioration**

16-73

**RÉSOLUTION NO 16-73  
CENTRE RÉCRÉATIF KINGSEY INC.  
VERSEMENT D'UNE 3<sup>E</sup> PARTIE DE L'AIDE FINANCIÈRE  
POUR LE PROJET D'AMÉLIORATION**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution n° 16-03, le conseil municipal manifestait son intention d'accorder au Centre récréatif Kingsey inc. un montant représentant 50 % du coût des travaux du projet d'amélioration pour un maximum de 400 000 \$;
- 2 La compagnie Cascades a également manifesté son intention d'accorder un montant représentant 50 % du coût du projet pour une valeur maximale de 400 000 \$;
- 3 Aux termes des résolutions n<sup>os</sup> 16-30 et 16-56, la ville a déjà versé une première et une deuxième partie du montant;
- 4 Les travaux se poursuivent, le Centre récréatif Kingsey inc. demande à la ville de procéder à un versement de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **VERSEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser les montants suivants dans le cadre de la subvention accordée pour le projet d'amélioration du Centre Récréatif Kingsey inc. :
  - 50 % de 91 498,26 \$, soit **QUARANTE-CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS ET TREIZE CENTS (45 749,13 \$)**;
  - 50 % de 60 998,83 \$, soit **TRENTE MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET QUARANTE-DEUX CENTS (30 499,42 \$)**;
  - 50 % de 110 318,52 \$, soit **CINQUANTE-CINQ MILLE CENT CINQUANTE-NEUF DOLLARS ET VINGT-SIX CENTS (55 159,26 \$)**;
  - 50 % de 33 095,55 \$, soit **SEIZE MILLE CINQ CENT QUARANTE-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-HUIT CENTS (16 547,78 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre récréatif Kingsey inc.

**16,92 FONDATION HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA – Activité  
bénéfice**

**16-74 RÉSOLUTION NO 16-74  
FONDATION HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA  
COCKTAIL-BÉNÉFICE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska vise à doter l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska de divers équipements que le budget en immobilisations de cet établissement ne lui permet pas d'acquérir;
- 2 La population de Kingsey Falls bénéficie directement de la qualité des équipements et des soins prodigués dans cet établissement;
- 3 La Fondation organise des activités bénéfiques dont un cocktail et il y a lieu d'encourager cette organisation;
- 4 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2016 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska la somme de **DEUX CENTS CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** représentant l'achat de **deux (2)** billets pour le cocktail-bénéfice du 18 mai 2016.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** Le trésorier est autorisé à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**16,93 FONDATION CLSC SUZOR-COTÉ – Activité bénéfice**

**16-75 RÉSOLUTION NO 16-75  
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À  
LA FONDATION DU CLSC SUZOR-COTÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation du CLSC Suzor-Coté fait une demande de soutien financier à la municipalité;
- 2 Cette fondation aide le CLSC à se doter d'équipements que ses budgets ne lui permettent pas d'acquérir;
- 3 Le CLSC Suzor-Coté dessert la population de Kingsey Falls;
- 4 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2016 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Fondation du CLSC Suzor-Coté une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** dans le cadre de sa campagne de financement.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**16,94 SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU CENTRE-DU-QUÉBEC**  
**Programme de reconnaissance des bénévoles pour la Fête nationale 2016**

16-76

**RÉSOLUTION NO 16-76**  
**CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME**  
**DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES POUR**  
**LA FÊTE NATIONALE 2016**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) a créé un programme de reconnaissance pour tous les bénévoles participants à la Fête nationale au Centre-du-Québec;
- 2 La SSJBCQ invite les municipalités à lui faire un don symbolique de 100 \$,
- 3 Ce don sera bonifié par un don équivalent par la SSJBCQ puis sera remis sous forme de cadeaux qui seront attribués à nos bénévoles locaux;
- 4 La ville organise des activités dans le cadre de la Fête nationale et qu'il y a lieu de participer à ce programme;
- 5 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2016 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** pour son programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec pour la Fête nationale 2016.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

**16,95 PARC MARIE-VICTORIN – Activité bénéfice**

16-77

**RÉSOLUTION NO 16-77**  
**PARC MARIE-VICTORIN**  
**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR**  
**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin organise une activité de financement, soit un souper au homard le 28 mai 2016;
- 2 La ville peut favoriser le financement d'un organisme à but non lucratif dont le but est notamment de promouvoir l'activité touristique sur son territoire;

- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2016 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Parc Marie-Victorin la somme de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** représentant l'achat de **deux (2)** billets pour le souper-bénéfice du 28 mai 2016.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

### **16,96 MAISON MARIE-PAGÉ – Activité bénéfice**

16-78

#### **RÉSOLUTION NO 16-78 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA MAISON MARIE-PAGÉ**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Maison Marie-Pagé est un organisme à but non lucratif qui donne la chance et le privilège à plusieurs personnes du territoire de la MRC d'Arthabaska de pouvoir terminer leurs jours dans un environnement des plus humain, des plus chaleureux et à recevoir des soins de qualité de fin de vie;
- 2 Une activité bénéfice est organisée pour cet organisme;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2016 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Maison Marie-Pagé une contribution financière de **SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (75,00 \$)** dans le cadre de son tournoi de golf bénéfice.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

### **16,97 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE**

16-79

#### **RÉSOLUTION NO 16-79 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA SANTÉ ET DE LA CONDITION PHYSIQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parlement du Canada souhaite sensibiliser les Canadiens aux bienfaits de l'activité physique et les encourager à augmenter leur niveau d'activité physique et leur participation aux sports récréatifs et aux activités de conditionnement physique;

- 2 Il est dans l'intérêt du Canada d'améliorer la santé des Canadiens et d'alléger le fardeau que fait peser la maladie sur les familles et le système de santé canadiens;
- 3 Beaucoup d'administrations locales disposent d'installations publiques pour favoriser la santé et la bonne condition physique de leurs citoyens;
- 4 Le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales à faciliter la participation des Canadiens aux activités physiques saines;
- 5 Le gouvernement du Canada souhaite encourager les administrations locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et l'ensemble des Canadiens à reconnaître le premier samedi de juin comme la Journée nationale de la santé et de la condition physique, et à organiser ce jour-là des activités et des initiatives mettant en relief l'importance des installations de sport et de conditionnement physique et favorisant leur fréquentation;
- 6 Les montagnes, les océans, les lacs, les forêts, les parcs et les milieux sauvages du Canada offrent des occasions de loisirs récréatifs et de conditionnement physique;
- 7 La Semaine canadienne de l'environnement est observée partout au pays au début de juin et que la marche et la bicyclette sont d'excellents moyens de réduire la pollution causée par les véhicules et d'améliorer la condition physique;
- 8 La proclamation du premier samedi de juin comme Journée nationale de la santé et de la condition physique offre un moyen de plus d'encourager les Canadiens à participer aux activités physiques et à contribuer eux-mêmes à leur santé et à leur bien-être;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de proclamer le premier samedi de juin Journée nationale de la santé et de la condition physique dans notre municipalité.

### **16,98 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2016**

16-80

#### **RÉSOLUTION NO 16-80 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE 2016**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une forme essentielle à nos communautés;
- 2 Pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;
- 3 Les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

- 4 La Ville de Kingsey Falls serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;
- 5 Plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;
- 6 Il est de mise pour toutes les citoyennes et tous les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de proclamer que la semaine du 10 au 16 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre ville en 2016.

De plus, nous invitons toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre ville en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

## **16,99 AFFAIRES NOUVELLES**

### **16,99.1 CLUB LIONS – Demande relative à l'arche**

La directrice générale informe les membres du conseil de la demande du Club Lions pour un éventuel déménagement de l'arche située à Kingsey Falls vers une ville où un nouveau club est formé.

### **16,99.2 DISTRIBUTION DE COMPOST**

La directrice générale transmet aux membres du conseil les informations demandées relativement à l'acquisition de compost pour distribution aux citoyens.

Les membres du conseil conviennent de ne pas procéder à cette distribution cette année.

### **16,99.3 FORMATIONS**

La directrice générale informe et questionne les membres du conseil relativement au poste budgétaire des formations pour les employés.

## **16,100 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 20 h 50.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière